

Amherst, le 17 novembre 2025

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 17^e jour du mois de novembre 2025 au 1814, rue du Village, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Yves Duval
Annette Herbeauval

Michel Jacob
Daniel Lampron
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 17 novembre 2025

1. Ouverture de la séance

2. Ratification de l'ordre du jour

3. Ratification de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

- 3.1 Résolutions numéros 247.10.2025 À 278.10.2025 inclusivement pour la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

4. Ratification des déboursés pour le mois d'octobre 2025

- 4.1 Déboursés du 01-10-2025 au 31-10-2025 pour un montant total de 614 588,77 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 69 390,08 \$.

5. Correspondance

6. Administration générale

- 6.1 Présentation du conseil et nomination
6.2 Calendrier des séances du conseil 2026
6.3 Autorisation de déboursé – Ameublement bureaux hôtel de ville
6.4 Adhésion FQM 2026
6.5 Autorisation de signature – Entente avec le CABL
6.6 Autorisation de déboursé – Paiement no 6 – Groupe Laverdure
6.7 Étude du potentiel de mutualisation – Demande au Fonds Régions et Ruralité Volet 4
6.8 Correction à la résolution 244.09.2025
6.9 Contribution à l'organisme Bouffe Laurentienne

7. Sécurité publique

- 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
7.2 Octroi de mandat – Inspection et test de pompe sur bornes sèches
7.3 Nomination d'un conseiller au Comité consultatif service de sécurité incendie Mont-Tremblant

8. Travaux publics

- 8.1 Ressources humaines – Fin de probation employé 05-137
- 8.2 Octroi de mandat – Entretien paysager 2026
- 8.3 Autorisation de déboursé – Achat d'une niveleuse

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Nomination d'un représentant municipal à la RIMRO
- 9.2 Embauche d'un préposé occasionnel à l'écocentre
- 9.3 Octroi de mandat – Mise à jour du plan d'intervention – Réseau aqueduc

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Demande d'usage conditionnel UC2025-003 – 997, Ch. du Lac-Cameron
- 10.3 Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 606-25 modifiant le règlement 599-25 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations (PIH)

11. Loisirs et culture

- 11.1 Loisirs et culture – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Autorisation de signature – Demande d'aide financière Emploi Été Canada
- 11.3 Contribution au Fonds de l'athlète des Laurentides

12. Histoire et patrimoine

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2

RÉS 279.11.2025 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

3

RÉS 280.11.2025 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, résolutions numéros 247.10.2025 à 278.10.2025 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4

RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025

4.1

RÉS 281.11.2025 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-10-2025 au 31-10-2025 pour un montant total de 614 588,77 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 69 390,08 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 282.11.2025 PRESENTATION DU CONSEIL ET NOMINATION

CONSIDÉRANT l'établissement de certains comités et groupes de travail pour la bonne marche des affaires de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que certaines responsabilités doivent être attribuées dès maintenant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil nomme et octroi à compter des présentes les dossiers et responsabilités suivantes aux membres du conseil :

Membres du conseil	Responsabilités et comités
Jean-Guy Galipeau Maire	- Développement économique - Membre du comité du Fonds de développement économique d'Amherst
Robert Cardinal	- Maire suppléant
Luc Tremblay District 1	- Gestion des matières résiduelles - Représentant à la RIMRO - Relations avec les organismes et associations
Robert Cardinal District 2	- Voirie – Secteur de Vendée - Politiques familiale et MADA
Michel Jacob District 3	- Loisirs et culture - Parcs et terrains de jeux
Daniel Lampron District 4	- Centre d'interprétation du territoire d'Amherst (CITA) - Membre du CCUE
Annette Herbeauval District 5	- Urbanisme et environnement - Membre du CCUE - Ressources humaines et santé sécurité au travail
Yves Duval District 6	- Voirie – Secteur St-Rémi - Aqueduc - Sécurité publique

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 283.11.2025 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2026

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2026, lequel est reproduit ci-dessous :

Lundi, 12 janvier 2026, 19h30	Lundi, 9 février 2026, 19h30	Lundi, 9 mars 2026, 19h30
Lundi, 13 avril 2026, 19h30	Lundi, 11 mai 2026, 19h30	Lundi, 8 juin 2026, 19h30
Lundi, 13 juillet 2026, 19h30 (Vendée)	Lundi, 10 août 2026, 19h30	Lundi, 14 septembre 2026, 19h30
Mardi, 13 octobre 2026, 19h30	Lundi, 9 novembre 2026, 19h30 (Vendée)	Lundi, 14 décembre 2026, 19h30

QU'avis public soit publié à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité

6.3

RES 284.11.2025

**AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – AMEUBLEMENT DES BUREAUX À
L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que des travaux de réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville ont été effectués afin d'optimiser les espaces de travail;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de nouveaux meubles afin d'assurer un aménagement fonctionnel et adapté aux besoins du personnel, notamment deux bureaux de travail, une table de cuisine/réunion, des éléments pour l'aménagement du coin cuisine ainsi que de nouvelles chaises de réunion;

CONSIDÉRANT que le coût total de l'ameublement est estimé à un montant maximal de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant sera financé à même le surplus non-affecté;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil municipal autorise un déboursé maximal de 5 000 \$ pour l'achat de mobilier destiné à l'ameublement des bureaux de l'hôtel de ville, conformément aux besoins identifiés à la suite des travaux de réaménagement;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus non-affecté;

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à procéder aux achats nécessaires pour la réalisation du présent mandat.

Adoptée à la majorité

6.4

RÉS 285.11.2025

ADHÉSION FQM 2026

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Fédération des québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeauval

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, à renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026 au montant de 2045,46 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 11000 494.

Adoptée à la majorité

6.5 RES 286.11.2025 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE COLLABORATION – CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst est reconnue Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole Laurentides (CABL) est un organisme qui œuvre dans le but de soutenir le maintien à domicile des personnes aînées;

CONSIDÉRANT l'offre du CABL qui s'engage à effectuer le transport des personnes de 65 ans et plus à leurs rendez-vous médicaux;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie, la Municipalité remboursera une partie des frais de kilométrage reliés à ces demandes, pour les personnes de 65 ans et plus, qui résident sur le territoire, selon « l'entente relative au service d'accompagnement-transport 2026 » préparée par le CABL;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, l'entente relative au service d'accompagnement-transport 2026 à intervenir entre le Centre d'action bénévole Laurentides et la Municipalité;

QUE toutes dépenses reliées à cette entente soient imputées au poste budgétaire 02 37000 499.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 287.11.2025 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ –PAIEMENT N° 6 – GROUPE LAVERDURE

CONSIDÉRANT la résolution 019.02.2025, par laquelle le conseil octroyait le mandat de réaménagement de la salle d'exposition ;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux dans ce mandat et le dépôt d'une sixième demande de paiement par l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement et le décompte no. 06 ayant trait au projet, préparée par madame Marie-Eve Labelle, architecte de la firme PLA Architectes ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de madame Marie-Eve Labelle, architecte et autorise le paiement no. 06 au montant de 51 914,22 \$ (incluant les taxes) ;

QUE conformément aux résolutions 047.03.2025 et 092.04.2025, toutes dépenses associées au centre d'interprétation soient affectées au surplus non affecté ;

QUE Martin Léger, directeur général, soit requis de donner suite dans ce projet.

Adoptée à la majorité

6.7

**RÉS 288.11.2025 ÉTUDE DU POTENTIEL DE MUTUALISATION – DEMANDE AU FONDS
RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4**

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

CONSIDÉRANT que les organismes municipaux suivants désirent présenter un projet de démarche de réflexion et de production d'un rapport visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés au territoire de la MRC des Laurentides pour assurer des services de qualité à la population:

- Amherst
- Arundel
- Barkmere
- Brébeuf
- Huberdeau
- Ivry-sur-le-Lac
- La Conception
- La Minerve
- Labelle
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- Lantier
- Montcalm
- Mont-Blanc
- Mont-Tremblant
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Val-David
- Val-des-Lacs
- Val-Morin

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst s'engage à participer au projet de démarche de réflexion et de production d'un rapport visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés au territoire de la MRC des Laurentides pour assurer des services de qualité à la population;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la MRC des Laurentides comme organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

QUE le conseil désigne Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à la majorité

6.8

RÉS 289.11.2025

CORRECTION À LA RÉSOLUTION 244.09.2025

CONSIDÉRANT que la résolution RÉS 244.09.2025 établissait la rémunération payable au personnel électoral pour l'élection du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la rémunération applicable à deux (2) employées municipales qui ont effectué des tâches électorales en dehors de leurs heures régulières de travail;

CONSIDÉRANT que, pour ces deux employées seulement, le Conseil désire que la rémunération corresponde à leur taux de salaire régulier d'employée municipale, et non aux tarifs horaires fixés par la résolution RÉS 244.09.2025 pour le personnel électoral occasionnel;

IL est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la résolution RÉS 244.09.2025 soit modifiée par l'ajout du paragraphe suivant :

QUE, par dérogation à la grille de rémunération prévue à la présente résolution, les deux (2) employées municipales ayant agi comme personnel électoral lors du vote par anticipation et/ou le jour du scrutin, en dehors de leurs heures régulières de travail, recevront leur rémunération selon leur tarif de salaire régulier prévu au guide de l'employé, plutôt que les tarifs horaires spécifiés pour les fonctions de scrutateur, secrétaire au bureau de vote, ou autres.

QUE le reste de la résolution RÉS 244.09.2025 demeure inchangée.

Adoptée à la majorité

6.9

RÉS 290.11.2025

CONTRIBUTION À L'ORGANISME BOUFFE LAURENTIENNE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Bouffe laurentienne afin de pouvoir maintenir en activité les services du comptoir alimentaire d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'au cours des 3 premières années d'opération, l'organisme pouvait bénéficier de l'aide financière du programme d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et sociale (PAGIEPS) qui, s'ajoutant aux autres financements, leur avait permis de couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement du comptoir alimentaire mobile desservant les municipalités de Montcalm, Huberdeau, Lac-Supérieur et Amherst;

CONSIDÉRANT que chaque semaine et durant toute l'année, l'organisme prépare pour le comptoir alimentaire d'Amherst des boîtes de denrées individuelles et familiales pour 25 à 30 ménages touchant environ 65 à 70 personnes, adultes, enfants et aînés;

CONSIDÉRANT le budget annuel joint à la demande d'aide financière identifiant les dépenses directement reliées au service du comptoir mobile ainsi que le manque à gagner;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil octroie une somme de 3 000 \$ à l'organisme Bouffe Laurentienne afin qu'il puisse continuer d'offrir un service d'aide alimentaire de proximité aux personnes à faible revenu et défavorisées;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'octobre 2025. Durant le mois d'octobre, il y a eu trois (7) appels, une (1) de priorité « 0 » et six (6) de priorité « 1 ».

M. Duval mentionne également qu'une rencontre est à prévoir avec M. Darmana du Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant pour dossier de la mise aux normes de la caserne de Saint-Rémi. De plus, les discussions en vue du renouvellement de l'entente de service du SSIMT doivent débuter sous peu avec la Ville de Mont-Tremblant.

7.2 RÉS 291.11.2025 OCTROI DE MANDAT – INSPECTION ET TEST DE POMPE SUR BORNES SÈCHES

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst doit procéder à l'inspection annuelle et au test de pompe des bornes sèches et du réservoir sur son territoire, conformément aux exigences de sécurité incendie et à la norme NFPA 1142 ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par l'entreprise SOS Bornes Sèches, datée du 27 octobre 2025, pour l'année 2026, au montant total de 6 286,83 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que cette soumission comprend l'inspection, l'entretien, le suivi annuel, les tests de pompe et la production d'un rapport détaillé pour sept (7) bornes sèches ainsi qu'un réservoir d'eau ;

CONSIDÉRANT que les frais de déplacement et d'hébergement seront ajustés après inspection, tel qu'indiqué dans la soumission ;

CONSIDÉRANT que le service est essentiel pour assurer la conformité et la sécurité des infrastructures de protection incendie ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal accorde le mandat à l'entreprise SOS Bornes Sèches pour l'exécution des travaux d'inspection, d'entretien et de test de pompe sur les bornes sèches et le réservoir pour l'année 2026, conformément à la soumission datée du 27 octobre 2025, au montant total de 6 286,83 \$ taxes incluses ;

QUE les sommes nécessaires soient prélevées à 50% dans le surplus affecté à l'incendie pour l'exercice financier 2026 et à 50% dans le surplus affecté à l'aqueduc;

QUE monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

7.3 RÉS 292.11.2025 NOMINATION D'UN CONSEILLER AU COMITÉ CONSULTATIF EN SÉCURITÉ INCENDIE DE MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer un représentant au Comité consultatif en sécurité incendie de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le Conseiller Yves Duval est le membre désigné par le Conseil pour assurer la liaison avec le service de Sécurité Publique;

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau à cet effet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE monsieur le conseiller Yves Duval, responsable de la sécurité publique, soit nommé à titre de membre du Conseil municipal siégeant au Comité consultatif en sécurité incendie de Mont-Tremblant.

Adoptée à la majorité

8

TRAVAUX PUBLICS

8.1

RÉS 293.11.2025 RESSOURCES HUMAINES – FIN DE PROBATION EMPLOYÉ 05-137

CONSIDÉRANT que l'employé 05-137 a terminé sa période de probation telle que prévue à l'article 2.1 du Guide de l'employé;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé 05-137 réalisée par monsieur Martin Léger, directeur général et madame Virginie Dubois, directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et confirme l'employé 05-137 dans ses fonctions.

Adoptée à la majorité

8.2

RÉS 294.11.2025 OCTROI DE MANDAT – ENTRETIEN PAYSAGER 2026

CONSIDÉRANT les offres déposées par l'entreprise Larose Entretien paysager pour l'entretien paysager pour l'année 2026 comprenant entre autres la coupe de gazon et la coupe des bordures des bâtiments, arbres, plates-bandes;

CONSIDÉRANT que la première offre vise l'entretien paysager des terrains du secteur Vendée, soit la bibliothèque, la salle communautaire Cyrille-Garnier, la réserve d'eau en face de l'église et le terrain de baseball;

CONSIDÉRANT que la deuxième offre vise l'entretien paysager des terrains du secteur St-Rémi/Rockway, soit la caserne incendie, la maisonnée, l'hôtel de ville, le parc de jeux d'eau, l'église, la halte routière-source, le terrain de balle et le terrain de soccer, les fossés de la route 323 du côté de la halte routière, le Parc à l'entrée sud du village et le Parc Ouimet;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien horticole pour l'année 2026 comprenant l'entretien horticole des jardins de la halte routière, de l'Hôtel de ville, de la bibliothèque de Vendée ainsi que l'arrosage des 24 boîtes à fleurs de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil accepte la première offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien paysager pour l'année 2026, tel que détaillé dans le document de soumission, au montant de 4104 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil accepte la deuxième offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien paysager pour l'année 2026, tel que détaillé dans le document de soumission, au montant de 8719 \$ plus les taxes applicables;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires tel qu'indiqué ci-bas :

Secteur Vendée :

- 50 % du montant : 02 70150 520
- 40 % du montant : 02 70120 520
- 10 % du montant : 02 70230 520

Secteur Saint-Rémi/Rockway :

- 90 % du montant : 02 70150 520
- 10 % du montant : 02 22000 520

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et accepte l'offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien horticole pour l'année 2026, tel que détaillé dans le document de soumission, au montant de 7828.00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires tel qu'indiqué ci-bas :

Arrosage des boîtes à fleurs (2760 \$)	02 70150 520
Entretien des jardins (5068 \$)	75 % - 02 70150 520 12,5 % - 02 130 520 12,5 % - 02 70230 520

Adoptée à la majorité

8.3

RÉS 295.11.2025

AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – ACHAT D'UNE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'évaluation d'une niveleuse affichée sur la plateforme gouvernementale de disposition des biens (appel d'offres AOR-25-0628) ;

CONSIDÉRANT que cette première niveleuse, malgré son intérêt, ne répondait pas entièrement aux attentes et besoins opérationnels de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une seconde niveleuse a été évaluée le 7 novembre 2025 chez Inter Chantiers, soit une Komatsu GD555 totalisant 3 296 heures d'utilisation ;

CONSIDÉRANT que cette seconde niveleuse a été jugée conforme, adéquate et répondant pleinement aux exigences du service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que l'offre au montant de 57 500 \$ pour cette niveleuse a été recommandée pour acceptation ;

CONSIDÉRANT que des réparations mineures de mise à niveau seront nécessaires;

CONSIDÉRANT que la dépense sera prélevée à même le surplus non affecté ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise l'achat et la mise à niveau de la niveleuse Komatsu GD555 pour un montant maximal de 65 000 \$;

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette acquisition.

Adoptée à la majorité

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 RÉS 296.11.2025 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA RIMRO

CONSIDÉRANT que monsieur Luc Tremblay siège déjà au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Outaouais (RIMRO);

CONSIDÉRANT que monsieur Tremblay a été réélu à titre de conseiller municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination du représentant municipal de la Municipalité d'Amherst au sein de la RIMRO;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Amherst nomme monsieur Luc Tremblay à titre de représentant municipal au conseil d'administration de la RIMRO pour la durée de son mandat de conseiller.

Adoptée à la majorité

9.2 RÉS 297.11.2025 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ OCCASIONNEL À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst doit assurer la continuité du service à l'écocentre en tout temps, notamment lors d'absences imprévues du personnel régulier ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir recours à un employé occasionnel afin de pallier ces absences et maintenir le bon fonctionnement du service ;

CONSIDÉRANT que M. Ghislain Garnier, déjà employé saisonnier de la Municipalité et ayant déjà effectué des heures à l'écocentre, possède l'expérience et les compétences requises pour occuper ce poste à titre occasionnel ;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeauval

QUE le conseil procède à l'embauche de M. Ghislain Garnier à titre de préposé occasionnel à l'écocentre, afin de remplacer les préposés réguliers lors d'absences ou selon les besoins opérationnels ;

QUE la rémunération soit établie selon la grille salariale en vigueur pour le poste de préposé à l'écocentre ;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

Adoptée à la majorité

9.3 RÉS 298.11.2025 OCTROI DE MANDAT – MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION – RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT que la firme Aqua Data a complété le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et des chaussées en 2016, et que certaines mises à jour ont été réalisées en 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst souhaite procéder à une nouvelle mise à jour du plan d'intervention afin de maintenir un portrait à jour de l'état de ses infrastructures et de demeurer admissible aux programmes de financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 24 octobre 2025, soumise par la firme Aqua Data, pour la réalisation de cette mise à jour, au montant de 8 100 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que cette mise à jour comprend la révision des données géométriques et descriptives du réseau d'aqueduc et des chaussées, l'évaluation des indicateurs de performance selon le guide du MAMH, ainsi que la production d'un rapport final conforme aux exigences ministérielles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal octroie le mandat à la firme Aqua Data pour la mise à jour du plan d'intervention du réseau d'aqueduc et des chaussées, conformément à l'offre de service numéro 25-423 datée du 24 octobre 2025, pour un montant total de 8 100 \$ plus taxes;

QUE les honoraires soient imputés à même la subvention TECQ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'octobre 2025. Un total de trente-neuf (39) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 3 550 000 \$. Cela porte donc le total à ce jour pour l'année 2025 à 17 000 000 \$.

10.2 RÉS 299.11.2025 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL UC2025-003 – 997, CHEMIN DU LAC-CAMERON

Étude de la demande d'usage conditionnel UC2025-003 telle que soumise pour la location court terme d'une résidence localisée au 997 Chemin du Lac Cameron.

CONSIDÉRANT que le type d'habitation proposée pour la résidence de tourisme est une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que la demande de location court terme de la résidence s'inscrit en complémentarité avec les autres usages déjà en place dans son secteur;

CONSIDÉRANT que la localisation de la résidence permet de préserver la quiétude du voisinage;

CONSIDÉRANT que l'aménagement des espaces de vie extérieurs permettent d'assurer une quiétude dans le voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT la présence de milieux boisés entre la résidence et les résidences voisines, ce qui permet d'isoler la résidence et les aires d'utilisation;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de la résidence de tourisme ne présentera pas un augmentation signification de la circulation automobile dans le secteur;

CONSIDÉRANT que l'espace de stationnement est suffisant pour recevoir l'ensemble de véhicules;

CONSIDÉRANT que la rive est relativement bien végétalisée et que la largeur de l'accès au lac pourrait être réduite à 5.0 mètres avant d'accéder à l'escalier;

CONSIDÉRANT que le rond de feu localisé trop près du lac devra être enlever ou déplacer à au moins 15mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, dans un rayon de 500 mètres, une autre résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas prévu d'affichage hors site à l'exception de l'enseigne de classification des établissements touristiques officielle de Tourisme Québec;

CONSIDÉRANT que l'éclairage extérieur est limité et orienté vers le sol de manière à préserver la vue d'un ciel étoilé;

CONSIDÉRANT que le nombre proposé de chambres à coucher est de 3;

CONSIDÉRANT que le nombre de résidences de tourismes n'atteint pas 7% au pourtour du Lac Cameron;

CONSIDÉRANT que le requérant n'a identifié personne de responsable lors des location, habitant à proximité; la plus proche personne responsable étant l'entreprise de location – Platinum Gestion Immobilière, basée au 2050 Route 329 à Lachute;

CONSIDÉRANT que le certificat d'implantation, préparé le 23 avril 2019 par Gabriel Lapointe, mentionne la présence d'une « maisonnette » et que cet usage ne peut être autorisé lorsqu'accompagnant une résidence de tourisme (Règlement 597-25, article 4, premier alinéa, paragraphe 3);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la présente demande devrait être refusée ;

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande d'usage conditionnel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la demande d'usage conditionnel UC2025-003 telle que soumise soit refusée.

Adoptée à la majorité

10.3

RÉS 300.11.2025

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION – PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT 606-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 599-25 AFIN
D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS
D'HABITATIONS (PIH)**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau demande au directeur général, Martin Léger, de faire la présentation du premier projet de règlement numéro 606-25 modifiant le règlement 599-25 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations (PIH)

Monsieur le conseiller Luc Tremblay donne avis de motion et propose qu'à la séance ordinaire du 12 janvier 2026 sera présenté au conseil une modification du règlement afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations (PIH).

Adoptée à la majorité

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait état du rapport des loisirs pour le mois d'octobre.

Au cours du mois d'octobre, plusieurs activités culturelles et communautaires ont eu lieu sur le territoire.

À la **bibliothèque de Saint-Rémi**, le dimanche 26 octobre à 9 h 30, une activité spéciale d'Halloween a rassemblé les jeunes familles. Deux livres thématiques ont été lus aux enfants, suivis d'un petit bricolage. Cinq enfants accompagnés de cinq adultes ont pris part à cette activité conviviale qui a su plaire aux petits comme aux grands.

Du côté de la **bibliothèque de Vendée**, le lundi 6 octobre, s'est tenue une conférence animée par **Sophie Courchesne** sur le thème du *web social*. Neuf personnes y ont assisté. La conférencière s'est démarquée par la clarté de ses explications et l'efficacité de ses métaphores, permettant à tous de mieux comprendre les subtilités du monde numérique. Les participants ont grandement apprécié la qualité de cette présentation.

Parmi les événements marquants du mois, mentionnons **la Maisonnée hantée**, qui s'est déroulée le vendredi 31 octobre de 16 h 30 à 19 h 30 au 133, rue Saint-Louis. L'événement a connu un franc succès : toutes les personnes qui ont osé y entrer ont semblé ravies de l'expérience.

Les **comités des loisirs** des différents secteurs se préparent maintenant aux **dépouillements d'arbres de Noël**, qui auront lieu le **dimanche 14 décembre**.

- À **Vendée**, l'activité se tiendra au centre communautaire Cyrille-Garnier.
- À **Saint-Rémi**, elle aura lieu à l'ancienne église. Les inscriptions se feront via les pages Facebook respectives des comités de loisirs. La municipalité offrira un **livre à chaque enfant inscrit**, qui constituera leur cadeau de Noël.

Enfin, quelques **activités à venir** sont déjà à l'horaire :

- Le **Festival Tuques et Tacos**, les **24 et 25 janvier** prochains.
- L'événement **Au fil des talents**, prévu le **13 février**.
- Et la **programmation hiver-printemps**, qui sera dévoilée sous peu.

11.2

RÉS 301.11.2025

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EMPLOI ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada offre, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada, une aide financière visant à soutenir la création d'emplois pour les étudiants durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst désire déposer une demande d'aide financière afin d'embaucher des étudiants pour la saison estivale 2026, dans le but de soutenir les services municipaux, culturels et de loisirs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser une personne désignée à signer les documents requis pour la présentation de cette demande et pour tout suivi administratif qui en découle ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Amherst autorise Mme Élise Therrien, technicienne en loisirs, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la demande d'aide financière auprès du programme Emplois d'été Canada 2026, incluant la soumission de la demande, les formulaires et les documents administratifs nécessaires ;

QUE la Municipalité d'Amherst s'engage à respecter les exigences du programme et à fournir les informations requises pour la gestion et le suivi du projet.

Adoptée à la majorité

11.3

RÉS 302.11.2025 CONTRIBUTION AU FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que le Fonds de l'athlète des Laurentides, administré par Loisirs Laurentides, soutient les athlètes de la région dans leur développement, leur formation et leur participation à divers programmes et compétitions sportives ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst valorise la promotion des saines habitudes de vie, de l'activité physique et de l'excellence sportive auprès de sa population ;

CONSIDÉRANT que le Fonds de l'athlète des Laurentides sollicite annuellement des contributions financières afin de poursuivre sa mission régionale ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt pour la Municipalité d'encourager les athlètes locaux et de reconnaître publiquement leurs efforts et réalisations lorsqu'ils se distinguent ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil octroie un montant de 50 \$ au Fonds de l'athlète des Laurentides ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

12

HISTOIRE ET PATRIMOINE

13

AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14

PÉRIODE DE QUESTIONS

15

RÉS 303.11.2025 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 20 h 16.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire